

**Cfdt:**

**SCHNEIDER  
ELECTRIC**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



Le  
saviez-  
vous ?

**1<sup>ER</sup> SYNDICAT  
EN FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

# LE TRACT

TOUT CE QUE  
VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

ACS-RP

**Avril 2025**

## NEWS sur vos VLLD

### Les évolutions en ce début d'année 2025

#### Carte TOTAL FLEET : arrêt du service péage

Depuis le 8 janvier, Total Energies n'est plus en mesure de garantir l'accès à ce service avec la carte Fleet et a entamé un arrêt progressif par société d'autoroute partout en France\*.

L'arrêt se fait graduellement et uniquement sur les cartes dont le numéro débute par 711308 ou 701001.

*\*La carte Fleet continuera à être acceptée sur les 4 ouvrages d'art suivants : Péage de Rungis, Tunnel du Mont Blanc, Tunnel du Fréjus, Pont de l'Île-de-Ré*

La gouvernance mobilité a pris la décision suivante : équiper tous les véhicules de location de longue durée (VLLD), de **télébadges** permettant d'effectuer les paiements directement. Cet engagement sera mis en œuvre au **deuxième trimestre 2025**.

En attendant, le processus actuel prévoit l'utilisation de la carte American Express pour effectuer les paiements. Les dépenses seront ensuite remboursées via les notes de frais, selon la situation.

Contrairement aux dires de la direction, **la carte AMEX n'est pas utilisable pour le paiement dans les lecteurs des péages**, la solution est l'utilisation de la dématérialisation sur votre smartphone.

**Test validé par nos soins. Malheureusement cela ne fonctionne pas pour l'AMEX via Google Pay sur ANDROID 😞**

**Et nous la déconseillons pour les risques d'amendes.** Ce geste est considéré par les forces de l'ordre comme « conduite avec téléphone portable à la main » et peut être sanctionné par une amende forfaitaire de 135 € et un retrait de 3 points du permis de conduire.

#### La réforme des AEN ( Avantages En Nature ) pour les véhicules de fonction est entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> février 2025.

Cela se traduit par une augmentation des charges sociales pour les véhicules thermiques et hybrides, incitant à une transition vers l'électrique.

Étant donné cette réforme, il y a une forte possibilité d'augmentation des loyers (passage de 30 à 50% de la part soumise à cotisations) sur les véhicules hybrides et thermiques, puisque la participation intègre le forfait social.

La direction sera-t-elle à l'écoute de ses salariés pour compenser cette mesure qui s'ajoute aux fortes hausses subies ces 2 dernières années ?

La **CFTD** demande à nouveau l'augmentation du « **complément de rémunération métier** » (primes CRC, CRV etc...), figé depuis trop longtemps, afin de compenser l'envolée des tarifs de vos VLLD.

La Cfdt reste à vos côtés pour défendre vos droits & intérêts face aux enjeux liés au VLLD et à leurs impacts sur votre pouvoir d'achat.  
**N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions.**

+ D'INFOS SUR : [cfdt-schneider-electric.fr](https://cfdt-schneider-electric.fr)